



SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE



**SCFP**



**3247**

ANTÉRÉGIE-OUEST

Présentation sommaire de:

# L'assurance salaire

Qui fait partie intégrante de notre convention collective nationale (article 23 des dispositions Nationales)



# Cette présentation a pour but:

De faire connaître en quelques minutes les grandes lignes et le fonctionnement de notre régime d'assurance salaire.



# Pourquoi?

- 1- Il y a souvent des questions provenant des membres concernant le régime.
- 2- Il arrive souvent que des membres du SCFP 3247 ont de la difficulté à faire appliquer et recevoir l'assurance salaire.

# Qu'est-ce que l'assurance salaire?

L'assurance salaire vous permet de recevoir un pourcentage de votre salaire en cas d'invalidité causée par une maladie ou un accident.

# Définition de l'invalidité?

Jusqu'à 208 semaines(4 ans)

*...on entend un état d'incapacité résultant soit d'une maladie y compris un accident ou une complication d'une grossesse, soit d'une ligature tubaire, d'une vasectomie ou de cas similaires reliés à la planification familiale, soit d'un don d'organe ou de moelle osseuse, faisant l'objet d'un suivi médical et qui rend la personne salariée totalement incapable d'accomplir les tâches habituelles de son emploi ou de tout autre emploi analogue et comportant une rémunération similaire qui lui est offert par l'employeur.*

# Définition de l'invalidité?

## Certificat médical

-maladie y compris un accident

-faisant l'objet d'un suivi médical,

-qui rend la personne salariée totalement incapable d'accomplir les tâches habituelles de son emploi ou de tout autre emploi analogue..

# Définition de l'invalidité?

Après 208 semaines (4 ans)

*...l'invalidité se définit comme étant un état qui rend la personne salariée totalelement incapable d'exercer toute occupation rémunératrice pour laquelle elle est raisonnablement apte par suite de son éducation, sa formation et son expérience.*



# Qu'est-ce que l'assurance salaire?

Il y a deux sous-régimes d'assurance salaire:

1- Le régime courte durée pour les 104 premières semaines. (Administré par le CISSSMO)

2- Le régime longue durée à partir de 104 semaines d'invalidité jusqu'à l'âge de 65 ans maximum. (Administré par la compagnie Manuvie)



# Qui paie pour ce régime?

Le régime est entièrement financé par l'employeur (particularité SCFP).



# Que vous donne droit l'assurance invalidité?

Après 7 jours ouvrables, ou 9,8 jours calendrier pour une personne à temps partiel (délai de carence):

1- 80% de votre salaire de base pour une période de 3 mois.

2- 70% de votre salaire de base après 3 mois et ce, jusqu'à 65 ans maximum



# Comment calcule-t-on le salaire de base pour une personne à temps partiel?

1- Au prorata du temps travaillé au cours des 52 dernières semaines. En excluant les semaines où il y a la prise de divers congés autorisés (Vacances, fériés, maternité, adoption, malades, sans-solde, etc)

# Délai de carence personne à temps complet?

Paiement des jours de congés de maladie accumulés dans la banque.

Possibilité (pas une obligation) de prendre par anticipation les congés de maladie que la personne pourrait accumuler jusqu'au 30 novembre de l'année en cours.

Il pourrait être avantageux de vérifier votre admissibilité aux prestations de maladie de l'assurance emploi gouvernement du Canada.



# Délai de carence personne à temps partiel?

Paiement des jours de congés de maladie accumulés dans la banque (s'il y a lieu et après un changement de statut).

Aucune possibilité de prendre par anticipation les congés de maladie que la personne pourrait accumuler jusqu'au 30 novembre de l'année en cours.

Il pourrait être avantageux de vérifier votre admissibilité aux prestations de maladie de l'assurance emploi gouvernement du Canada.



# Que vous donne droit l'assurance invalidité?

Après 7 jours ouvrables, ou 9,6 jours calendrier pour une personne à temps partiel:

- 1- À une exonération de vos cotisations au RREGOP et ce, pour une période maximale de 36 mois.
- 2- À une exonération du paiement de votre prime d'assurance collective pour une période maximale de 36 mois.



# Que vous donne droit l'assurance invalidité?

Après 4 semaines d'invalidité et jusqu'à 104 semaines, la personne a droit à une ou plusieurs périodes de réadaptation. Qu'on nomme également retour progressif. Cette période est d'un maximum de 3 mois, et peut être reconduite par entente pour une autre période de 3 mois.



# La période d'invalidité et les prestations prennent fin?

## À enlever

1-Lorsque la personne n'est plus invalide

2-Lorsque la personne prend sa retraite ou atteint l'âge de 65 ans.